



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

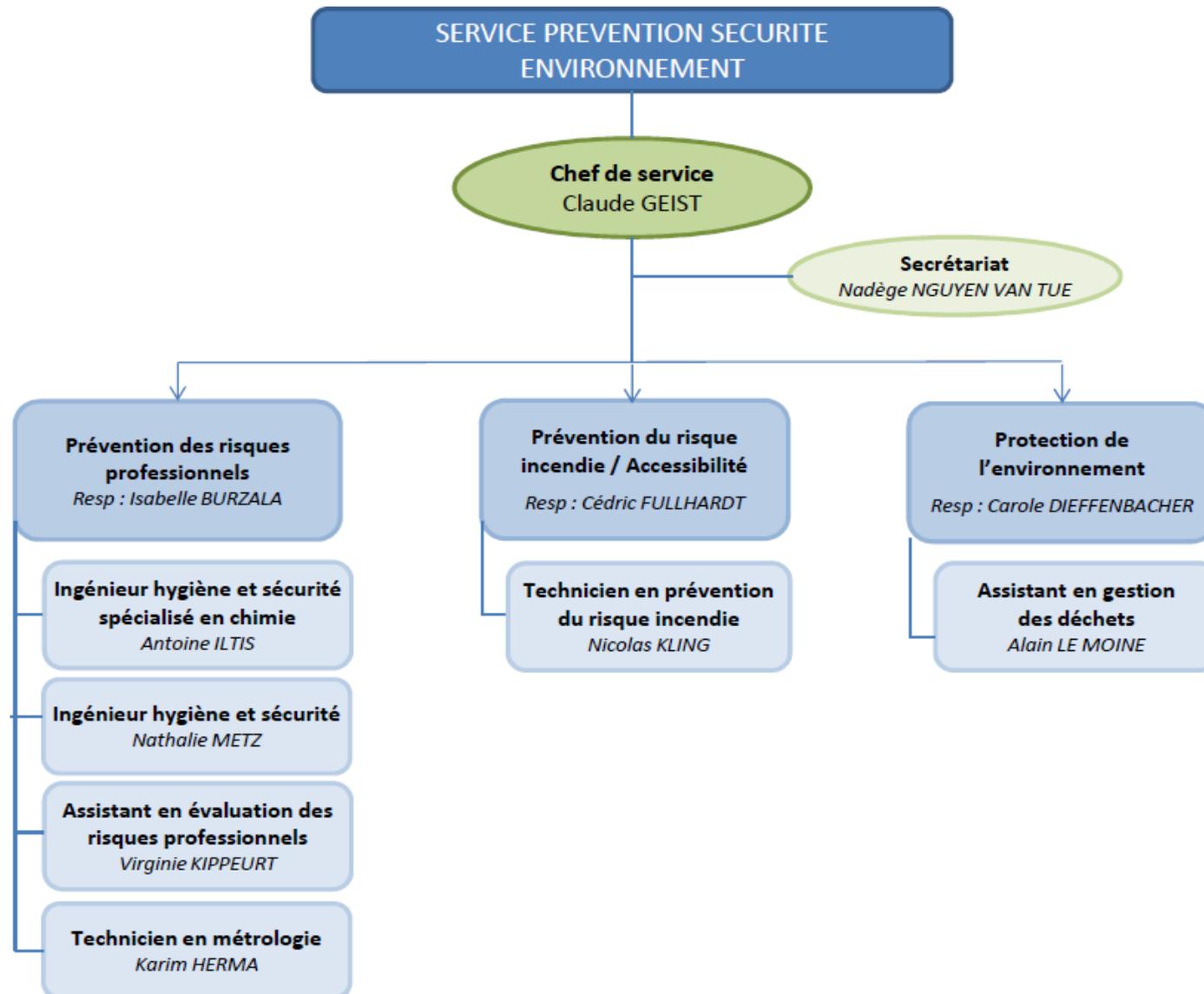
Formation-séminaire

« Eco-responsabilité appliquée à l'informatique »

Gestion des D3E à l'Université de Strasbourg

18 novembre 2013

Carole Dieffenbacher
Service Prévention Sécurité Environnement



Missions principales

- Gestion et développement des filières d'élimination des déchets dangereux
- Organisation des collectes et pré-collectes des déchets chimiques (environ 90 tonnes/an) et D3E
- Aide et conseil pour la gestion des déchets biologiques et radioactifs
- Amélioration et restructuration des locaux de stockage des déchets
- Suivi des contrats de dératisation et désinsectisation, mise en place d'actions correctives

Budget 2013 du pôle : 131 K€

DEEE ou D3E

= Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Au titre du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 (décret DEEE) :

Déchet issu des équipements électriques ou électroniques c'est-à-dire des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques (= tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur).

Les deux textes principaux permettant de contrôler le suivi du circuit des déchets sont :

- le décret n°2005-635 du 30 mai 2005 codifié par les articles R. 541-42 à R. 541-48 du code de l'environnement.

Ces derniers indiquent qu'un suivi des déchets et de leur devenir est obligatoire et qu'il doit être fait via l'existence de registres et de bordereaux de suivi.

- l'arrêté du 29 juillet 2005 fixe le contenu du formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

Equipements électriques et électroniques hors service

= **déchets dangereux** contiennent des matériaux et composants pouvant être dangereux pour l'environnement et/ou la santé humaine (gaz à effet de serre, métaux lourds)



sur tous
nécessitant d'être éliminés dans
des entreprises spécialisées



Logo apposé depuis le 13 août 2005
les produits

(recyclage ou démantèlement)

« Eco-participation » ou « éco-contribution » = coût de collecte et de recyclage des D3E

Perçue à l'achat de nouveaux équipements

Pour assurer la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) mis sur le marché avant le 13 août 2005.

Reconduite jusqu'en 2020.

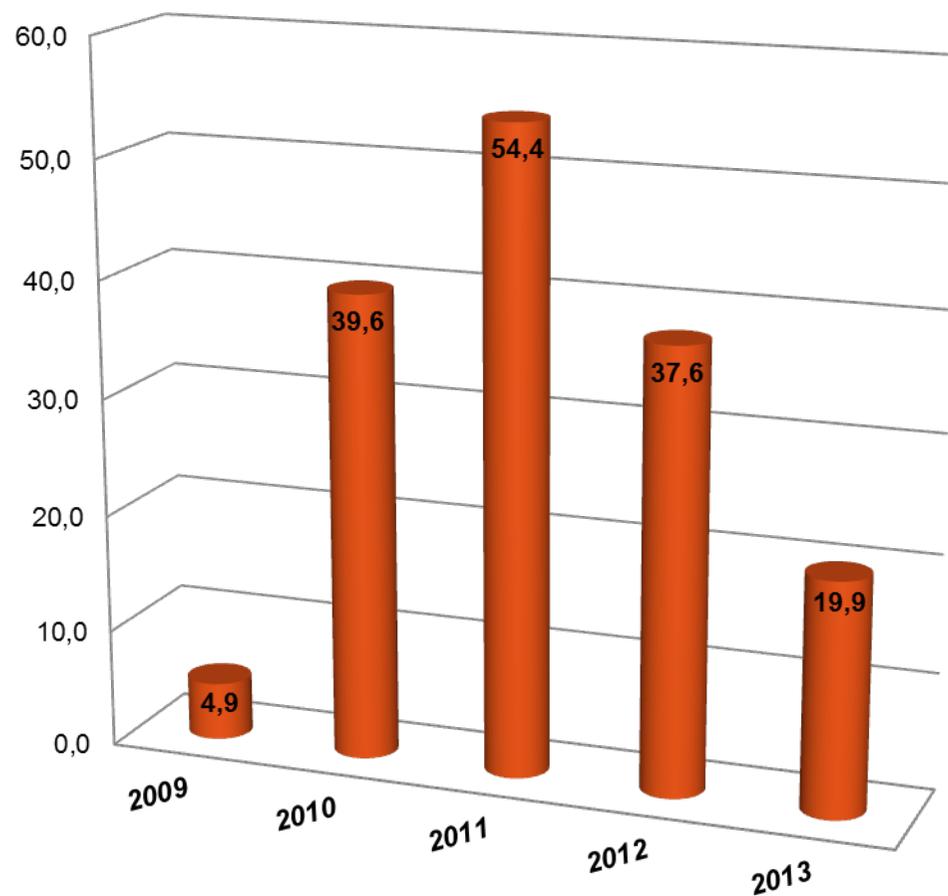
Matériel hors d'usage repris par le fournisseur (principe du "1 pour 1" opérationnel depuis le 15 novembre 2006).

Élimination **ou** valorisation par une entreprise spécialisée :

- réparation / revente par des associations
- démantèlement des équipements et valorisation des composants
- destruction des éléments non valorisables



Mise en place d'une filière d'élimination depuis avril 2009



Evolution du tonnage annuel



Elimination des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE)

Procédure D3E



Matériel informatique et multimédia (voir liste), matériel de laboratoire non contaminé...



Compléter et transmettre au SPSE le listing recensant le matériel

Si volume important : mise à disposition de caisses palettes et manutention par le transporteur

Si petite quantité : collecte par le SPSE



Les écrans doivent être triés séparément des autres matériels



Les équipements sont valorisés ou démantelés suivant leur âge et état



L'éco-participation payée lors de l'achat des DEEE garantit la reprise du matériel par les constructeurs afin qu'un éco-organisme les traite car ils contiennent différents polluants (métaux lourds, liquides réfrigérants, gaz) qui peuvent dégager des substances toxiques.

Pour toutes questions ou enlèvement, contacter le SPSE
au 03 68 85 08 06 ou spse-dechets@unistra.fr

Retrouvez toutes les procédures concernant les déchets sur [l'ENT de l'UDS](#)

Voir liste du matériel admis

Listing à compléter et transmis à un partenaire se chargeant de la déclaration d'élimination aux Domaines

Pré-collecte du matériel organisé par le SPSE si petite quantité et stockage dans un local centralisé **ou** enlèvement des équipements par un transporteur sur site



Une adresse mail unique spse-dechets@unistra.fr

Alain Le Moine au 03 68 85 53 53 ou 06 86 04 03 25

[Prise de rdv pour pré-collecte ou collecte](#)

[Demande de conditionnements](#)

Carole Dieffenbacher au 03 68 85 08 06 ou 06 61 35 48 18

[Aide et conseil pour l'élimination des déchets](#)

Infos et procédures déchets sur l'ENT :

Vie de l'université - Services centraux - Domaine de gestion des ressources - Service prévention, sécurité et environnement (SPSE) - Environnement - Elimination des déchets dangereux

Questions ?